

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 30 JUILLET 2020

Etaient Présents 50 titulaires, 6 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Bernard UTHURRY, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Anne SAOUTER, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Jean-Maurice CABANNES, Dominique QUEHEILLE, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante d'André BERNOS, Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS suppléante de Philippe SANSAMAT, David DÉRET suppléant de Jean LABORDE, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE, Bruno CEDET suppléant de Bruno JUNGALAS,

Pouvoirs : Ophélie ESCOT à Alexandre LEHMANN, Jean CASABONNE à Suzanne SAGE, Michel CONTOU-CARRÈRE à Claude LACOUR, Marthe CLOT à Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR à Fabienne MENE-SAFFRANE, Anne BARBET à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Bernard UTHURRY, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Martine LARROUCAU à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRERE à Jean-Maurice CABANNES, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Françoise ASSAD (excusée), Jean-Jacques BORDENAVE (excusé), Fabienne TOUVARD (excusée)

**RAPPORT N°04-200730-ADM-**

**DESIGNATION DE REPRÉSENTANTS A  
L'AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES  
BEARN PAYS BASQUE (AaDT64)**

Mme ALTHAPÉ informe que l'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques 64 Béarn - Pays Basque (AaDT64), également dénommée « Béarn Pays Basque », a pour objet de :

- préparer et mettre en œuvre, sous la responsabilité du Conseil Départemental, la politique de développement touristique du département dans tous ses territoires et sous toutes ses formes (tourisme de montagne, tourisme littoral, tourisme rural, thermalisme et tourisme urbain, fluvial, halieutique, etc.).
- assurer l'assistance aux montages de projets Touristiques publics et privés, l'observation économique du tourisme ainsi que l'élaboration, la promotion et la commercialisation des produits touristiques, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet.
- assurer le développement d'ingénieries et de prestations de conseil sur le territoire du département, en France et à l'étranger.
- Les actions de promotion sur les marchés étrangers s'effectuent de façon coordonnée avec le Comité Régional du Tourisme.
- En tant que de besoin, l'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques pourra exploiter des équipements Touristiques.
- Afin de réaliser son objet, l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristiques peut s'associer à d'autres structures pour entreprendre des actions touristiques d'intérêt interrégional, national ou international.

Considérant le renouvellement des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, ayant entraîné le renouvellement du Conseil Communautaire,

Il convient de désigner 1 représentant pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** Mme Lydie ALTHAPÉ pour représenter la Communauté de Communes du Haut-Béarn au sein du Conseil d'Administration de l'AaDT64,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juillet 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY